Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260321-DCM2026_014-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Carreuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le samedi vingt et un mars deux mille vingt-six, salle des Venelles, sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le mardi 23 mars 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Rémi BLANCHARD, Vanessa MORIN, François NEVEU, Ségolène CLAVERIE, René DAULY, Anne-Cécile BODENES, Dider QUINTIN, Aurélie MASSON, Jérôme CHEVRIER, Solenn MEURO, Christophe BOITARD, Élodie MICHEL, Miguel REBOURS, Martine CARIMALO, Eugénie COLLET, Régis LANCIEN, Christelle VARGIU.

Etaient excusés : Damien POSSEME

Secrétaire de séance : François NEVEU

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19
Absents excusés : 1

DCM2026/014 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Sous la présidence de Mme Laurence MAHÉ élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

La présidente a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum. Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 5 adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de fixer à quatre le nombre des adjoints au Maire de la commune**

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurence MAHÉ